



Saison : 2021 / 2022

# INFO FLASH N°6

Le 29 janvier 22

## Edito du Président Franck BENALET



Avant que nous ne changions de mois et que l'échange des vœux ne se fasse plus, le Président et l'ensemble des membres du Comité directeur souhaitent aux Présidents de club, aux entraîneurs, éducateurs, nageurs, officiels et à l'ensemble des bénévoles une bonne et heureuse année 2022.

Que l'année 2022 soit propice aux résultats et à la bienveillance des différentes activités de la natation Seine-et-Marnaise.

**Introduction : Toutes nos excuses pour cette parution tardive de l'info flash n° 6**

## Championnats de France Jeunes - RENNES (FRA)

Nous présentons nos excuses au Club du C.S Monterelais et à Lisa pour avoir oublié de publier ses résultats dans l'Info Flash n° 5

Félicitations à Lisa

C.S MONTERELAIS NATATION				
BODEMAR-ROUQUETTE Lisa (2009/12 ans) FRA [2670185]				
69e	200 Nage Libre Dames	/ Séries	02:28.20	865 pts
50e	400 Nage Libre Dames	/ Séries	05:07.81	878 pts
30e	800 Nage Libre Dames	/ Séries lentes	10:33.15	861 pts
35e	1500 Nage Libre Dames	/ Séries lentes	20:11.44	886 pts
59e	200 4 Nages Dames	/ Séries	02:50.68	781 pts
2e	400 Nage Libre Dames	/ Finale B : 11-12 ans	05:00.77	926 pts

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: [natation77@orange.fr](mailto:natation77@orange.fr) <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

## Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport du 3 janvier au 24 janvier 2022\*

À partir du 15 janvier 2022, et sous réserve de l'adoption par le Parlement,  
le Pass vaccinal se substituera au Pass sanitaire

### MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :  
[https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole\\_sanitaire\\_socle\\_mss\\_maj\\_30-12-21.pdf](https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj_30-12-21.pdf)

### LE PASS SANITAIRE

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

Présenter soit :  
- un schéma vaccinal complet ;  
- un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ;  
- un certificat de rétablissement de la Covid-19.  
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Qui contrôle le Pass sanitaire ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.  
Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.  
Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.

### PORT DU MASQUE

ERP PA et ERP X

En complément du Pass sanitaire, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Espace public  
(y compris plages, plan d'eau et lacs)

Le préfet de département peut, par arrêté, rendre le port du masque obligatoire.

### PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Majeurs et mineurs de + de 12 ans  
dont sportifs de haut niveau et sportifs professionnels

Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.  
Les organisateurs des épreuves sportives de masse rassemblant plusieurs milliers de participants en simultané doivent empêcher tout rassemblement statique de plus de 5 000 personnes et exiger le respect d'une distanciation d'un mètre avec port du masque jusqu'au départ des sportifs (mise en place de vagues de départ, zones délimitées avant le départ).  
Toutes pratiques autorisées.  
Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du Pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Mineurs de - de 12 ans

Exemption du Pass sanitaire mais respect des protocoles.  
Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.

### SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE

Mineurs et majeurs

Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases...  
Le protocole sanitaire scolaire de niveau 3 est en vigueur pour les écoles primaires.  
Les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées.  
Exemption de l'obligation du port du masque pendant les activités aquatiques.  
<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'évènement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'évènements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

Pour mettre en œuvre le Pass sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

## Suite mesures sanitaires au 03 janvier 2022

### BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS

Mineurs et majeurs Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.

### SPECTATEURS

Équipement extérieur (ERP PA),  
Équipement intérieur (ERP X)  
ou ERP de plein air éphémère Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1<sup>re</sup> personne et respect des gestes barrières. 5000 personnes en extérieur, 2000 en intérieur, en simultané. L'organisateur fait respecter la distanciation physique entre les spectateurs selon les prescriptions en vigueur (loi et protocoles).

### VESTAIRES COLLECTIFS

Ouverts.

### RESTAURATION, BUVETTE

ERP X et PA Dans les bars et restaurants (ERP de type N, pouvant lui même être installé au sein d'un autre ERP), la consommation de nourriture et de boissons est autorisée si et seulement si elle est assise. Elle est interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, loges), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc.

Pour l'application du présent protocole la vente de boisson et d'alcool est interdite.

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/covid19-soutien-entreprises/20211019\\_Protocole\\_sanitaire\\_secteur\\_HCR\\_Traiteurs.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/20211019_Protocole_sanitaire_secteur_HCR_Traiteurs.pdf)

### VIE DÉMOCRATIQUE ASSOCIATIVE

Les associations sportives organisant des réunions de travail (AG/CD) qui ne peuvent être reportées doivent systématiquement privilégier le distanciel. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur. Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire. L'application du protocole national en entreprise est préconisée pour ce qui relève des dispositions du droit commun : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres  
- Le port du masque est obligatoire dans les séquences, les salles, les bus et les navettes à caractère collectif de transport en commun, ainsi

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

### DOCTRINE FRONTIÈRE

Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur :  
<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>  
À noter que les manifestations sportives internationales ne constituent pas un motif impérieux depuis et vers les pays classés « rouge ».

**⚠ Depuis le 18 décembre, les déplacements professionnels en provenance ou à destination du Royaume-Uni ne seront plus reconnus comme des motifs impérieux. Le déplacement des sportifs professionnels et de haut niveau devra faire l'objet d'une gestion au cas par cas.**

## Télétravail au CD 77

A la suite des recommandations du gouvernement, nos secrétaires sont en télétravail par alternance. Lucie en présentiel le mardi, Marie-Pierre le vendredi. Joignables dans tous les cas par mail.

Présents : LOUBIERE Pierre – PRADEL Alain - SOULIE Patrick

Revue du Plan de développement CD77 2020 et remise en situation historique et contextuelle.

Revue de différentes situations où les projets et les actions de la commission développement peuvent être profitables au CD et aux clubs.

Il est proposé de mettre en œuvre une réunion rassemblant les différents acteurs de la natation du 77, afin de confronter les besoins des clubs de natation du 77, pour atteindre des objectifs aussi variés que les plans gouvernementaux tels que "Revenir au Sport", "Aisance Aquatique", "Apprendre à Nager" et les besoins de structure pour développer d'autres activités ou pouvoir obtenir des équipements pour des compétitions. Ces assises ont aussi pour objectif de motiver les collectivités et structures d'accompagnement du sport à soutenir le CD77 dans le développement du nombre de licenciés, et aussi pour motiver les pouvoirs publics dans un meilleur usage des équipements sportifs....

Qui peut être intéressé:

- Les dirigeants des Clubs (à minima le bureau)

- Les élus du 77, dont les membres de l'ANDES (Association Nationale des élus en charge du Sport)

- Des représentants du Conseil Départemental, Conseillers Généraux et représentants de la D.D.C.S du 77

- Des élus des collectivités (Municipalités, Communautés de Communes ou Agglos) en charge des équipements (piscines) où sont les différents clubs résident du 77

- Des membres de la Ligue I.D.F Natation

- Des membres du CDOS77

Alain préparera un brouillon de projet pour couvrir les différents aspects de mise en œuvre de ces Assises de la Natation 77\_2022, et en fonction des conditions sanitaires, d'ici à Avril 2022 (visibilité actuelle) ?

Patrick se propose de mettre les données à jour sur le Plan de développement CD77  
Alain contactera PSL Francilien, pour voir si nous pouvons proposer leurs formations à destination des associations, aux dirigeants des clubs de natation du 77. Sur le principe, leurs formations sont gratuites.

Alain PRADEL

**Coupe des Départements  
DIMANCHE 16 janvier 2022  
Sarcelles**

**Jeunes Messieurs**

Départements	Pts	Départements	Pts	Départements	Pts
Yvelines	167	Hauts de Seine	180	Yvelines	311
Paris	137	<b>Seine et Marne</b>	<b>147</b>	Hauts de Seine	302
<b>Seine et Marne</b>	<b>133</b>	Yvelines	144	<b>Seine et Marne</b>	<b>280</b>
Seine St Denis	131	Val de Marne	127	Seine St Denis	238
Hauts de Seine	122	Seine St Denis	107	Paris	237
Essonne	98	Essonne	102	Val de Marne	204
Val d'oise	85	Paris	100	Essonne	200
Val de Marne	77	Val d'oise	62	Val d'oise	147

**Juniors Messieurs**

**Messieurs T.C**

**Jeunes Dames**

Départements	Pts	Départements	Pts	Départements	Pts
Yvelines	200	<b>Seine et Marne</b>	<b>173</b>	Yvelines	341
Essonne	143	Yvelines	141	<b>Seine et Marne</b>	<b>285</b>
Paris	126	Hauts de Seine	140	Hauts de Seine	265
Hauts de Seine	125	Val de Marne	139	Val de Marne	247
<b>Seine et Marne</b>	<b>112</b>	Paris	110	Essonne	243
Val de Marne	108	Val d'oise	105	Paris	236
Val d'oise	86	Essonne	100	Val d'oise	191
Seine St Denis	67	Seine St Denis	60	Seine St Denis	127

**Juniors Dames**

**Dames T.C**





### Classement Général

Départements	Pts
Yvelines	652
Hauts de Seine	597
<b>Seine et Marne</b>	<b>565</b>
Paris	473
Val de Marne	451
Essonne	443
Seine St Denis	365
Val d'oise	338



Nous félicitons l'ensemble des nageurs pour leur sélection et leurs résultats.  
 Nous remercions la commission sportive pour l'organisation de notre participation, les présidents de clubs et les entraîneurs pour avoir mis à la disposition du CD77 leurs nageurs, enfin les officiels bénévoles pour leur disponibilité.  
 Les résultats et la bonne humeur exprimée ce jour-là donnent totale satisfaction.

## Prochains rendez vous de la Natation 77

Challenge Avenirs 1 + ENF 2 (76473)

**COMBS-LA-VILLE (FRA) - FRANCE (FRA)** - Bassin de : **25 m** - Niveau : Départemental

Du : Dimanche 6 Février 2022

Challenge Avenirs 1 + ENF 2 (76467)

**MEAUX (FRA) - FRANCE (FRA)** - Bassin de : **25 m** - Niveau : Départemental

Du : Dimanche 6 Février 2022

Challenge Avenirs 1 + ENF 2 (76471)

**SAVIGNY-LE-TEMPLE (FRA) - FRANCE (FRA)** - Bassin de : **25 m** - Niveau : Départemental

Du : Dimanche 6 Février 2022

Challenge Avenirs 1 + ENF 2 (76469)

**TORCY (FRA) - FRANCE (FRA)** - Bassin de : **25 m** - Niveau : Départemental

Du : Dimanche 6 Février 2022

### RAPPEL :

**Le Secrétariat du Comité 77 est assuré le lundi de 9h à 17h30, le mardi de 9h15 à 15h45, les jeudi et Vendredi de 9h à 17h30,**

### VOS CONTACTS :

**Comité 77 : [natation77@orange.fr](mailto:natation77@orange.fr)**

**Président du Comité : [benazet.franck2604@gmail.com](mailto:benazet.franck2604@gmail.com)**

**Trésorier : [pego.segret@wanadoo.fr](mailto:pego.segret@wanadoo.fr)**

**Secrétaire général : [secretaire-ge.nation77@orange.fr](mailto:secretaire-ge.nation77@orange.fr)**

**Comptabilité du C.D 77 : [compta.natation77@orange.fr](mailto:compta.natation77@orange.fr)**

**Commission Sportive : [nat-courses.natation77@orange.fr](mailto:nat-courses.natation77@orange.fr)**

**Commission des Officiels : [pego.segret@wanadoo.fr](mailto:pego.segret@wanadoo.fr)**

**Commission E.N.F : [enf.natation77@orange](mailto:enf.natation77@orange)**

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: [natation77@orange.fr](mailto:natation77@orange.fr) <http://seineetmarne.ffnatation.fr>